Déclaration de M. Boyer et Maret

La parole est à M. Antide Boyer.

Il semblait que nous étions sous le coup d'une préoccupation d'accusation.

D'après le rapport nous ne sommes que des témoins, je voterai les conclusions du rapport.

M. Henri Maret a la parole. Vous comprendrez qu'en pareille matière j'ai été un peu ému.

La calomnie me poursuit, je vous demande donc de voter les poursuites.

LA DÉPÊCHE DE M. NAQUET

M. Goujon, président de la Commission, a la parole.

J'ai reçu une dépêche de M. Naquet qui me dit qu'il est arrêté à Londres par une maladie. Il m'a semblé que puisque les témoins avaient parlé je devais apporter la parole de l'absent.

Les conclusions de la commission sont adoptées à mains levées à l'unanimité.

PROPOSITION DE NOMINATION d'une commission d'enquête

M. Brisson fait camarade que M. Rouanet et plusieurs de ses collègues demandent la nomination d'une commission d'enquête.

D'un autre côté M. Ernest Roche réclame la nomination d'une commission d'instruction.

L'urgence et la discussion immédiate sont ordonnées.

Intervention de M. Méline

M. Méline. — Le gouvernement croit devoir soumettre ses observations et ses objections. L'utilité de cette enquête n'est pas démontrée. Quand l'instruction sera terminée on vous soumettra le dossier.

Si les résultats ne sont pas satisfaisants alors vous demanderez une commission d'enquête.

Ce qu'il faut c'est que la justice suive son cours et la Chambre ses travaux.

Discours de M. Rouanet

M. Rouanet. — On a dit que la commission avait sollicité des communications très étendues et que des indiscrétions avaient été commises. Il y a plusieurs précédents notamment en ce qui concerne l'affaire Cahrignac.

Les communications ont été faites par le garde des sceaux.

Quant aux indiscrétions nous n'avons pris aucun engagement et ce n'est pas de nous qu'elles sont venues.

Aujourd'hui la commission d'enquête n'aurait plus aucune difficulté avec la magistrature.

Proposition d'ajournement

M. Brisson. — J'ai reçu une motion préjudicielle de M. Lavertujon. Cette motion est ainsi conçue :

La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement, prenant acte de sa promesse de déposer le dossier de l'instruction du Panama, décide de surseoir jusqu'à ce moment pour statuer sur la proposition d'une Commission d'enquête.

M. de Ramel demande de décider en principe que la Commission d'enquête sera ouverte le jour même de la clôture de l'instruction.

M. Rouanet. — Nous connaîtrons peut-être le *sile de M. Cotta. (Applaudissements à gauche)*

M. Méline accepte la motion Lavertujon.

M. Jaurès monte à la tribune. Plusieurs voix. (Clôture !)

M. Jaurès s'oppose à la clôture qui néanmoins est prononcée.

MM. Millerand, Poincaré et Mougeot viennent expliquer leur vote.

LE SCRUTIN

Le président met aux voix la première partie de la motion Lavertujon qui est adoptée par **329 voix contre 242.**

M. de Ramel dépose un paragraphe additionnel ainsi conçu :

A la condition qu'il sera procédé à la nomination de la commission d'enquête dans un délai de 3 mois.

Ce paragraphe est repoussé.

On vote sur la deuxième partie de la motion Lavertujon.

Le scrutin donne lieu à pointage. Les résultats sont :

Pour.....	**270**
Contre.....	**268**

L'addition proposée par M. de Ramel et acceptée par le gouvernement est ensuite adoptée par 407 voix contre 41.

L'ensemble de la motion de MM. Lavertujon et Dulau. Complétée par la disposition de M. de Ramel, est adoptée par **318 voix contre 171.**

Le rapport Vallé à l'« Officiel »

La Chambre adopte par mains levées une proposition de MM. Viviani et Pourquery de Boisserein décidant que le rapport Vallé sera réimprimé et publié à l'*Officiel*.

VOTE DU BUDGET

Pendant l'opération du pointage M. Cochery monte à la tribune. Il demande une séance de nuit pour le budget. (Rires et exclamations).

La séance de nuit est repoussée et la Chambre aborde la discussion du budget. Elle accepte les propositions du Sénat et l'ensemble du budget est adopté par 465 voix contre 58.

La séance est levée à 10 heures 1/4 et renvoyée à jeudi.

Physionomie de la Séance

De même qu'au Palais, les affaires graveleuses ont le privilège d'attirer la foule, de même à la Chambre, l'affluence n'est jamais aussi considérable que pour les débats scandaleux ou risquant de sombrer quelques lambeaux de l'honneur du Parlement. Ici comme là le public est *toujours le même, hétérogène, composé de belles* madames en toilettes rutilantes, de cercleux, de demi-mondaines qui, grâce à leur situation sociale, au nombre et à la diversité de leurs relations, trouvent le moyen de se faufiler partout, d'avoir leur place marquée à toutes les premières, à tous les gala, à toutes les fêtes.

Ce public nous l'avons retrouvé aujourd'hui dans le palais Bourbon, toujours curieux, toujours friand de spectacles malsains. Beaucoup de monde également dans les tribunes réservées aux grands corps de l'Etat.

La Chambre était au grand complet, le ministère aussi et dans les couloirs interaux de l'hémicycle s'entassait la foule silencieuse des fonctionnaires, des secrétaires de ministres, des attachés obligés.

Le débat qui avait à ce point piqué la curiosité publique s'est engagé d'une façon tout à fait inattendue. Au lieu du rapporteur qu'on s'attendait à voir lire son rapport sur les trois demandes en autorisation de poursuites déposées l'autre jour, cinq membres de la Chambre dont les noms avaient été prononcés dans les conversations de couloirs et même imprimés avec *portraits à l'appui dans certains journaux* sont venus protester tour à tour contre les accusations dont ils sont l'objet, demander que l'immunité parlementaire soit levée en ce qui les concerne pour leur permettre de se justifier.

Chacun d'eux s'est défendu suivant son tempérament et les moyens qui lui sont propres.

M. Julien s'est expliqué sur un ton solennel et concentré. M. Clovis Hugues a parlé en poète *ébahi de certaines choses. M. Salis avec une simplicité* familière et bon enfant : « J'en ai pécié le dos de cette affaire, s'est écrié le député de Hérault en étant emporté par sa fougue naturelle. Comment, j'ai toujours été hostile au Panama, j'ai parlé contre, j'ai voté contre et je suis pincé. »

Cette boutade a été vivement applaudie, comme l'a été quelques instants auparavant l'allusion de Clovis Hugues à la charrette conduisant André Cheyer à la guillotine.

M. Goirand, lui, a produit moins d'effet sur la Chambre. Le gros succès a été pour M. Rouvier, ses paroles ont été vraiment remarquables.

Il a cinq fois de suite obtenu en rappelant que s'il luttait avec autant de ténacité contre les odieuses calomnies dont on l'abreuve depuis si longtemps, c'est non point pour conquérir le pouvoir, mais pour défendre son honneur et laisser un nom sans tache à ses enfants. De tous côtés, on l'a applaudi, du reste. Non seulement le garde des sceaux, mais M. Léon Bourgeois, mais M. Jaurès lui-même ont rendu hommage à sa correction.

Après ce beau discours, M. Darlan a fait son apparition à la tribune. Le garde des sceaux paraissait mal à son aise en présence du désir si ferme de MM. Julien, Goirand, Clovis Hugues, Salis et Rouvier de pouvoir s'expliquer devant le juge d'instruction.

Le ministre ne pouvait que faire droit à leur demande mais l'immunité parlementaire ne peut être levée qu'à la requête du procureur général. C'est pourquoi M. Darlan a réclamé une suspension de séance au milieu d'une excessive agitation.

Cette agitation s'est encore accrue s'il est possible quand, à la reprise, M. Darlan est venu annoncer que le procureur général refusait de permettre des poursuites qu'il n'estimait justifiées par aucune charge nouvelle.

M. Deville a protesté contre ce qu'il considérait comme un changement d'attitude. Il a même soulevé un incident assez vif en remettant à sa manière les déclarations faites hier à la commission, ce qui lui a valu un démenti formel de M. le garde des sceaux et une sévère admonestation de M. Brisson.

La Chambre avait hâte d'arriver à l'objet même du débat. Le rapport ! Le rapport ! criait-on de toutes parts. Devant cette manifestation personne n'a plus insisté et M. Le Mognie est monté à la tribune pour lire au milieu d'un silence profond le rapport si impatiemment attendu.

MM. Antide Boyer et Henri Maret sont venus ensuite à la tribune renouveler leurs protestations et réclamer eux-même le vote des poursuites.

Puis M. Goujon a donné connaissance de deux dépêches qu'il avait reçues de M. Naquet.

Toute cette partie de la séance a été également fort émouvante. C'est là que nous avons lues les *poursuites ont été autorisées.*

Restait à statuer sur la question de M. Rouanet tendant à la réouverture d'enquête sur le Panama. Le débat soulevé sur cette question a été très long, très mouvementé. l'orage grossissait à chaque minute.

Le président du conseil a eu toutes les peines du monde à se faire entendre.

Pourtant M. Méline ne s'opposant pas à la *nomination ultérieure d'une commission d'enquête, il s'opposait uniquement à la constitution immédiate, s'appuyant sur le principe trop souvent méconnu de la séparation des pouvoirs, mais dans l'état de surexcitation intense on se trouvait l'assemblée, les paroles les plus sages, les motions les plus sensées ne pouvaient que difficilement trouver un écho.*

Ce n'est qu'après une nouvelle intervention du *président du Conseil que la première partie de la* motion de M. Lavertujon a été votée à 80 voix de majorité.

La seconde partie relative au sursis, a donné lieu à un pointage durant lequel la Chambre a passé son temps à discuter le budget.

Le résultat du pointage est proclamé, l'ajournement est prononcé mais à deux voix de majorité seulement. Deux bulletins blancs de plus et le gouvernement était battu !

Etant à l'addition proposée par M. de Ramel, la Chambre ne pouvait faire autrement que de l'adopter et c'est en quelque sorte la conclusion logique du long débat qui venait d'avoir lieu.

T. H.

SÉNAT

Avant séance

La commission chargée d'examiner la demande de poursuites contre un sénateur s'est réunie à une heure, sous la présidence de M. Demôle.

Après une longue délibération, la commission s'est séparée sans avoir pris de décision.

Elle se réunira de nouveau sur la convocation de son président.

La séance

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. Loubet, président.

LES SUCRES

L'ordre du jour appelle la discussion sur les sucres.

M. Darbot combat le projet qui est défendu par le Dauphin de Lamarzelle et le comte De Mun.

Les amendements ont été adoptés à mains levées et le Sénat passe à la discussion des articles.

M. Buffet attaque le projet que M. Boucher vient défendre.

La proposition de M. Buffet tendant à repousser le premier projet du gouvernement est repoussée par 127 contre 99.

La discussion est renvoyée à demain et la séance est levée à 5 heures 40.

LA GUERRE en Crète

Le bombardement continue

La Canée, 29 mars — Depuis quatre jours, la bataille continue autour de la Canée.

Depuis la prise de Malaxa, les insurgés se sont massés sur les hauteurs qui dominent directement la baie de la Canée. Ils occupent le fort d'Izedin, ils ont commencé l'attaque de matin.

Les cuirassés italiens, dans la baie de la Suda, ont bombardé les insurgés. En effet, la prise du fort supérieur d'Izedin aurait pour conséquence la prise du fort inférieur et, par suite, rendrait les insurgés maîtres de la baie de la Suda, ou sont en sécurité les navires européennes.

Le ravitaillement du fort de Kissamo a été opéré cette nuit sans opposition des Grecs.

Un détachement international part pour le village de Boutsounarion, afin de garder les sources qui alimentent la ville de la Canée et qui étaient menacées par les insurgés.

Commandé par le capitaine français Perignon, ce détachement est composé d'un peloton de soldats français, d'un peloton italien et d'un peloton russe, en tout : trois cents hommes avec trois canons.

Hier, les insurgés d'Akrotiri ont tiré, sans l'atteindre, sur l'amiral Harris, pendant qu'il était à terre, pour chasser, en face de la Suda.

Exaspération des insurgés

On mande de la Suda au *Daily Télégraph* :

« Les insurgés, exaspérés par les fréquents bombardements, ont fait feu hier sur un torpilleur russe qui a riposté immédiatement. »

La contrebande

On mande de la Canée au « Times » à la date du 28 :

« Hier, le *Doyad* a découvert quatre bateaux qui déchargeaient de la contrebande sur la côte méridionale de l'île.

« *Le navire anglais coula deux des barques et* captura les deux autres : mais presque toutes les cargaisons étaient débarquées.

Cargaison à la mer

Londres, 29 mars. — On mande d'Athènes au *Daily Mail* :

« Samedi, le steamer turc *Heraldeion*, venant de Constantinople, toucha comme d'habitude au Pirée en allant en Crète.

« Comme il avait à bord des approvisionnements pour l'armée turque et pour les flottes européennes, il fut abordé par une centaine de Crétois armés qui jetèrent presque toute la cargaison à la mer. »

La notification de l'autonomie

LES INSURGÉS

tirent sur les bachi-bouzouks

Athènes, 29 mars. — On télégraphie de Rethymo :

« Hier, les amiraux ont envoyé à terre deux *officiers, un anglais et un russe, accompagnés* d'un fort détachement portant un drapeau parlementaire pour notifier aux insurgés la proclamation d'autonomie par les puissances.

Les bachi-bouzouks en armes, voyant les insurgés qui venaient, eux aussi, avec un drapeau parlementaire à la rencontre de la députation internationale commencèrent à tirer sur les insurgés. Les Crétois répondirent malgré l'intervention des membres de la députation et le commandant turc de la place.

Les bachi-bouzouks, refusant de céder, continuèrent le feu et la députation dut se retirer sans avoir accompli sa mission. »

Les médecins-avorteurs

LE VERDICT ET L'ARRÊT

Paris, 29 mars. — Après la plaidoirie très chaleureuse de Me Henri Robert, le jury se retire dans la chambre des délibérations.

Il rentre vingt minutes après avec un verdict affirmatif sur les trois questions relatives à l'avortement de Mlle Thomas.

Le verdict admet des circonstances atténuantes.

La Jarrige et Boisleux restent et sont accablés quand on leur notifie le verdict du jury. La Jarrige se trouve mal pendant un instant.

La Cour prononce contre La Jarrige et Boisleux, en vertu de l'article 317 du code pénal, la peine de **cinq ans de réclusion.**

A ce moment, les amis des docteurs condamnés, qui sont très nombreux dans la salle, poussent des vociférations et font entendre des coups de sifflet contre le jury. La salle est évacuée en désordre.

Naufragés du « Saint-Nazaire »

Seize survivants recueillis — Dramatique récit

Londres, 29 mars. — Le correspondant de la *Press Association* de Greenock télégraphie que le steamer *Yanaurra* arrivé au soir de Newport (Etats-Unis), avait à bord seize survivants de l'équipage du paquebot français *Ville de Saint-Nazaire*, qui a sombré près du cap Hatteyas, le 8 courant.

Le capitaine Weston rapporte qu'il a rencontré, le 12 courant, à dix heures quarante du matin, à 31 25 latitude Nord et 71 22 longitude Ouest un canot monté par seize hommes d'équipage du *Saint-Nazaire*. Ils étaient sans vivres et sans eau depuis quatre jours et se trouvaient dans un état de grand épuisement. Quelques-uns d'entre eux étaient dans un état voisin de la démence.

Après avoir reçu les plus grands soins, ils racontèrent leur terrible aventure. Une voie d'eau se déclara sur le *Saint-Nazaire* le 8 courant et le navire sombra à 253 milles de New-York.

Le vapeur avait à bord 70 hommes d'équipage et 11 passagers. Tous s'embarquèrent dans les quatre canots, dont deux étaient montés par 29 personnes, un par 7 et le quatrième par 6.

Le canot commandé par le *Yanaurra* était un des deux qui avaient à bord 29 personnes ; mais 13 de celles-ci succombèrent de faim, de soif et de froid pendant les quatre jours passés à la dérive.

Pendant quelque temps après la sauvetage, le *Yanaurra* plaça une vedette en haut du mât, mais ou ne découvrit aucune trace des autres canots.

Les naufragés ont dit qu'ils n'avaient plus vu les autres canots depuis le jour du naufrage, moment où ils perdirent deux canots amarrés ensemble, mais n'ayant personne à bord. Ils virent aussi un schooner à voile près de ces canots.

Comme la nuit était venue et que la mer était devenue plus houleuse, avec de la pluie et du brouillard, le *Yanaurra* se remit en route pour la Clyde.

Parmi les hommes sauvés par le *Yanaurra* se trouve le second du *Saint-Nazaire*. Ils ont été conduits chez le consul de France à Glasgow

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Rejet de crédits pour la marine

AU REICHSTAG

Berlin, 29 mars. — Un vote important vient d'être émis au Reichstag. Le Parlement a repoussé définitivement et sans débat les crédits demandés pour deux croiseurs.

Avant le vote, l'amiral Hollmann, au milieu des ricanements de la majorité, avait donné lecture d'un mémoire de feu le prince Frédéric-Charles, disant que l'Allemagne ne conserverait pas son rang de grande puissance sans une marine puissante.

Finalement, le budget de la marine a été adopté par le Reichstag.

Dernière Heure

Au domicile de M. Naquet

Paris, 29 mars. — Un de nos rédacteurs s'est rendu, à deux reprises, au domicile de M. Naquet, rue de Bellechasse.

M. Naquet, qui était attendu aujourd'hui, n'a pas paru à son domicile. Il y a lieu de croire qu'il n'arrivera à Paris que dans la journée de demain.

M. Julien chez le juge d'instruction

Paris, 29 mars. — M. Emile Julien, cité ce matin, par le *Libre Parole*, comme un des députés compromis annonce dans les couloirs qu'il se rendra, demain matin, chez le juge d'instruction pour lui fournir tous les éclaircissements sur son cas.

Le député de Romorantin se fait fort de prouver l'inanité des accusations portées contre lui.

Altercation entre MM. Brisson et Méline

Paris, 29 mars. — Pendant la suspension de la séance de la Chambre, une vive altercation s'est produite entre M. Méline et M. Darlan, à la suite de laquelle le bruit de la démission du garde des sceaux a circulé.

GRAVE INCIDENT

entre MM. Rouvier, Pierre Richard et Darlan

Paris, le 29 mars. — Un incident d'une gravité exceptionnelle s'est produit dans les couloirs du Palais-Bourbon.

Un député socialiste, M. Pierre Richard, ayant raconté que le garde des sceaux venait de lui dire que des perquisitions avaient eu lieu ce matin au cour desquelles des pièces avaient été trouvées compromettantes pour M. Rouvier, ce dernier a demandé à M. Pierre Richard confirmation des confidences du garde des sceaux.

M. Pierre Richard les a immédiatement confirmées.

D'autre part, M. Darlan, prévenu aussitôt, a formellement déclaré que les paroles de M. Pierre Richard étaient de tous points inexactes.

Par qui seront arrêtés les parlementaires inculpés?

Paris, 29 mars. — M. Cochefert et Marion ont été appelés vers 7 h. du soir, chez le juge d'instruction.

Bien que les mandats d'amener concernant les députés et le sénateur contre lesquels la Chambre a autorisé les poursuites, soient signés, il est peu probable que ces mandats seront exécutés par la sûreté ou les délégations.

On croit, au contraire, que si les parlementaires en cause sont arrêtés, les arrestations seront opérées par les agents de la brigade politique.

M. HENRY MARET

démissionne du « Radical »

Paris, 29 mars. — Dans une lettre publiée par le *Radical*, M. Henry Maret, rédacteur en chef de ce journal, annonce qu'il donne sa démission immédiatement.

M. Rane, sénateur, devicendrait rédacteur en chef du *Radical*.

LES ÉVÉNEMENTS DE CRÈTE

A la Chambre des Communes

Londres, 29 mars. — A la Chambre des Communes, M. Curzon, répondant à une question, déclare qu'en raison de l'attitude des insurgés, il a nécessité d'occuper certains points stratégiques et de remplacer les garnisons turques des forteresses, les amiraux avaient demandé à leur gouvernement respectif des renforts qui seront de nouveau envoyés par les puissances.

La Grèce veut la guerre

Athènes, 29 mars. — Le prince héritier est arrivé à Larissa. Il a été reçu au milieu d'acclamations frénétiques. L'enthousiasme de l'armée est indescriptible. La foule tout entière pousse les cris de : « Vive la guerre ! A bas l'autonomie ! »

Du haut des balcons qui étaient couverts de monde, des femmes lui jetaient des fleurs.

Demain, les troupes seront passées en revue.

AU JOUR LE JOUR

LILLE

et le Quartier St-Sauveur

XII

Le patriotisme exalté par la menace des souvenirs vivaces aux congrès de Pillnitz contre la Révolution devait inspirer des prodiges d'héroïsme et aussi malheureusement d'aveugles et lâches cruautés. Le martyre du général Dillon en est une triste preuve.

Cette page poignante et honteuse de notre histoire locale a eu pour théâtre le quartier St-Sauveur : elle a donc sa place toute marquée, dans ce recit.

***

L'armée autrichienne s'avançant vers Tournai, le maréchal Rochambeau avait résolu de tenter une fausse attaque sur ce point pour y tenir l'armée ennemie et permettre une autre opération sur Mons. Il avait confié l'expédition au général Dillon, brave soldat, âgé de 46 ans à peine, d'origine irlandaise qui avait fait la guerre d'Amérique et conquis ses grades par son seul mérite et sa bravoure. Tandis que ses parents émigraient *lui était resté fidèle à son* poste dans l'armée de la Révolution. Il vivait à Lille *libremente* avec une jeune fille qu'il adorait et dont il avait en plusieurs enfants. Le jour même où Dillon devait quitter notre ville à la tête des troupes, le samedi 28 avril 1792, sa femme lui donnait de nouveau un garçon. Avant de la quitter il écrivit son testament dont Carnot donne plus tard lecture à l'Assemblée nationale :

« *Je fais ici mon dernier testament, écrivit-il. Je n'ai pas eu le temps d'épouser Josephine...* Elle est mère de mes trois enfants et de celui qui vient de naître aujourd'hui. Je leur laisse *tout ce que je possède et tout ce qui pourra me* revenir par la suite après mes dettes payées. *J'espère que ma famille voudra bien les recon-*naître. Je recommande mon âme à Dieu et ma mémoire à mes chers parents. »

La nuit même vers quatre heures et demie, après avoir dîné avec un ami, Dillon se mettait à la tête de la colonne composée de six escadrons de cavalerie, de six bataillons d'infanterie et six canons.

La population, avec un enthousiasme délirant, accompagna les troupes jusqu'à la porte de Fives, par où elles sortirent pour se diriger vers Tournai par Hellemmes, Annappes et Ascq où elles firent halte.

Les ordres qu'avait reçus Dillon étaient formels : il ne devait pas livrer bataille si la garnison de Tournai venait à sa rencontre ; si, au contraire, la ville avait été évacuée le général avait *mission de s'en emparer rapidement*, d'y laisser son infanterie et de poursuivre l'ennemi avec la cavalerie pour le harceler et contrarier sa marche sur Mons.

Le 29 avril à trois heures de l'après-midi l'avant garde française se heurte à Baisieux aux avant-postes ennemis et un premier combat s'engage.

La barrière située à l'entrée des terres de l'Autriche est vigoureusement enlevée. Dillon fait déployer ses troupes dans les villages de Lamain et d'Hérain, à droite et à gauche de la route et s'avance prudemment d'environ une demi-lieue sur le territoire ennemi.

Les troupes passent la nuit sur le terrain. Le lendemain au lever du soleil les éclaireurs de Dillon viennent lui annoncer que des forces de beaucoup supérieures aux siennes arrivent de Tournai. Le général n'a plus qu'à hâtre en retraite. Ordre est ainsi donné tandis que la cavalerie et l'artillerie gardent l'entrée de Baisieux pour protéger le mouvement de recul. La retraite s'opère d'abord avec une régularité parfaite mais tout-à-coup un certain nombre de cavaliers tombent sur l'arrière-garde, criant à la trahison, au sauve-qui-peut. L'infanterie se débande. En un instant, la déroute est complète.

Dillon cherche vainement à rallier ses troupes par la persuasion, par la menace. Les fuyards affolés l'injurient, l'appellent aristocrate, traître, et lui crachent au visage. Un d'eux même, décharge sur lui son pistolet et lui brise la cuisse. Ses aides de camp Antoine et Pierre Dupont-Chaumont sont blessés également. Quatre cavaliers dégagent enfin leur général et l'accompagnent dans la direction d'Orchies. Au hameau de Quesnoumoy à Cysoing, Dillon entre chez un paysan et reçoit quelques soins.

***

Pendant ce temps, l'affolement avait gagné Lille. Les fuyards y étaient entrés en désordre criant à la trahison.

La générale retentit dans les rues. La foule s'assemble dans la rue de l'Abbiette.

A tout moment, des soldats rentrent en ville, criant toujours à la trahison et bien qu'aucun d'eux ne porte trace de blessure, la population croit que toute la colonne est massacrée.

A midi apparaît le colonel du génie Berthois. A cent pas de la porte de Fives, il reçoit un coup de sabre à la figure et un coup de feu dans la poitrine. Il s'affaisse et cent forcenés *se précipitent sur lui, le labourent de coups.* Tout sanglant, on le hisse par le pied à une lanterne, on son corps sert de cible aux coups de feu. « Je suis patriote, s'écrie l'infortuné en expirant. Si vous me connaissiez vous ne me traiteriez pas ainsi. »

*Quatre prisonniers autrichiens arrivent entou*rés par l'infanterie ; ils sont aussitôt assassinés, et jusqu'à deux heures de l'après-midi leurs corps restés sur le pavé sont l'objet d'outrages ignobles. Les officiers municipaux arrivent enfin avec une charrette dans laquelle sont jetés les cadavres des autrichiens et celui du colonel Berthois.

***

L'effervescence grandit d'heure en heure. A travers les rues circulent quatre mille hommes armés, ivres et vociférant : A bas la noblesse ! A mort les traîtres ! Mort à Rochambeau !

Soudain le bruit court que Dillon arrive. C'était lui en effet. Les paysans patriotes de Cysoing après avoir conduit le général à l'Abbaye l'avaient fait monter en cabriolet pour le livrer à la vengeance du peuple.

Escorté par quatre cavaliers, le pauvre général franchit la porte de Fives. Sans chapeau, calme et ferme, il est seul dans sa voiture. Les baïonnettes l'entourent et les cris de mort et de vengeance s'élèvent de tous côtés. Les cavaliers cherchent à le protéger de leur épée, mais soudain une balle vient l'atteindre et le tue. Alors se passe la scène la plus effroyable que l'imagination puisse concevoir. Le cadavre est tiré du cabriolet et jeté par terre. On en bouscule pour pouvoir chacun à son tour venir le larder de coups de baïonnettes.

Il y a des femmes, des enfants, qui frappent à coups de talon. Puis on pend le cadavre à la lanterne voisine. La fureur populaire n'était point satisfaite encore. Le corps est détaché : on saisit la corde qui lie la jambe et on se met en route traînant le cadavre sur le pavé. Les cris de Vive la Nation ! Vivent les patriotes ! accompagnent ce cortège démoniaque qui traverse les rues de l'Abbiette, des Reignaux, le Marché aux Poulets.

L'effervescence grandit d'heure en heure. A travers les rues circulent quatre mille hommes armés, ivres et vociférant : A bas la noblesse ! A mort les traîtres ! Mort à Rochambeau !

Soudain le bruit court que Dillon arrive. C'était lui en effet. Les paysans patriotes de Cysoing après avoir conduit le général à l'Abbaye l'avaient fait monter en cabriolet pour le livrer à la vengeance du peuple.

Escorté par quatre cavaliers, le pauvre général franchit la porte de Fives. Sans chapeau, calme et ferme, il est seul dans sa voiture. Les baïonnettes l'entourent et les cris de mort et de vengeance s'élèvent de tous côtés. Les cavaliers cherchent à le protéger de leur épée, mais soudain une balle vient l'atteindre et le tue. Alors se passe la scène la plus effroyable que l'imagination puisse concevoir. Le cadavre est tiré du cabriolet et jeté par terre. On en bouscule pour pouvoir chacun à son tour venir le larder de coups de baïonnettes.

Il y a des femmes, des enfants, qui frappent à coups de talon. Puis on pend le cadavre à la lanterne voisine. La fureur populaire n'était point satisfaite encore. Le corps est détaché : on saisit la corde qui lie la jambe et on se met en route traînant le cadavre sur le pavé. Les cris de Vive la Nation ! Vivent les patriotes ! accompagnent ce cortège démoniaque qui traverse les rues de l'Abbiette, des Reignaux, le Marché aux Poulets.

Et comme la rue des Lions était à deux pas de l'Arsenal, il alla sans plus tarder faire visite au financier qui le reçut, comme nous l'avons vu, avec de grandes démonstrations d'humilité et de respect.

— J'ai d'abord à remercier Monseigneur de la bonté qu'il a eue d'accueillir ce jeune homme qui...

— Quel jeune homme ? demanda le prince qui ne se souvenait en aucune façon de qui il pouvait être question.

— D'un jeune secrétaire que j'ai pris la liberté de recommander à Monseigneur afin qu'il voulût bien le prendre à son service, et que j'avais chargé de lui remettre une lettre adressée de Madrid à Monseigneur.

— Oui ! oui ! je me souviens, en effet... un garçon intelligent qui a failli être pendu.

— Pendu !

Paulet ne douta pas un instant qu'il ne s'agît du meurtre dont le jeune homme rédoutait d'être accusé.

— Mais il paraît, monseigneur, que ce jeune homme était innocent.

— Oui, oui tout cela est arrangé, mais parions d'autre chose, j'ai besoin, maître Paulet, de trois mille écus.

— Trois mille écus, répéta le traitant.

La somme était forte, mais un prince n'était pas un emprunteur ordinaire : il est vrai que Paulet n'ignorait pas que le prince était assez mal en cour mais combien en avait-il vu de favoris du favoris du jour devenir les disgraciés du lendemain et réciproquement. En tout cas, se qualifier en pouvait faire soit un protecteur, soit un ennemi puissant, le plus sage était de le ménager.

Conde s'aperçut de l'hésitation qui se trahissait sur sa physionomie.

— N'aurez-vous point la somme ? demanda-t-il brièvement.

— *Si, si, Monseigneur, j'irai la quérir.*

— C'est inutile. Virey la montera chercher tout à l'heure.

— Que pensez-vous de tout ceci ? Rochefort.

— Je pense, Monseigneur, que le plus sage serait de se mettre à l'abri de la colère du roi et cela le plus promptement possible.

— C'est aussi mon avis et d'abord, veuillez repartir en toute hâte pour Muret, ainsi que Virey qui passera au préalable chez maître Paulet pour y prendre 3.000 *ecus qu'il met à ma* disposition.

— Mais vous, Monseigneur, ne craignez-vous pas ?...

— Non ! mon plan est bien arrêté, mais pour qu'il réussisse, il faut que j'ôte tout soupçon au roi : partez et demain je vous rejoindrai là-bas.

Les deux confidents s'inclinèrent et allèrent se disposer sur l'heure à monter à cheval.

Le lendemain matin, le prince alla trouver sa mère.

— Madame, lui dit-il, un vieux dicton nous enseigne que la nuit porte conseil, je viens d'en reconnaître l'exactitude.

— Comment cela, monsieur mon fils ?

— Vous savez sans doute que Sa Majesté se montre très désireuse de voir Charlotte occuper à la cour le rang qui lui est dû.

— Sa Majesté a pleinement raison.

— Sans doute, mais vous n'ignorez pas davantage que j'eusse préféré que ma femme devînt quelque temps encore, soit à Muret, soit à Valry.

— Et c'est en cela que vous avez fort, mon fils.

Condé ne prit pas garde à l'expression de cette opinion, qui lui était connue d'ailleurs, et il poursuivit :

— C'est surtout à l'occasion des couches de madame la Reine que le roi m'a fait connaître qu'il entendait que Charlotte y assistât.

A suivre.

LE DERNIER AMOUR

DE

HENRI IV

PAR

M. GOURDON DE GENOUILLAC

Il n'était pas non plus fâché de cette occasion pour gêter la pension qui lui faisait payer les quartiers échus de sa pension qu'on lui retenait, indûment, car enfin, ce n'était pas la peine de lui constituer une pension, si on ne la lui payait pas.

Ce jour là était un mercredi, c'est-à-dire un jour où M. de Sully ne se rendait pas au conseil ; il serait facile de l'entretenir tout à l'aise.

En effet, M. de Sully était dans son cabinet.

Au premier mot que le prince lui dit touchant ses craintes conjugales, le ministre l'interrompit.

— *Je sais, Monseigneur, lui dit-il, qu'il court* quelque méchant bruit touchant l'affection particulière de Sa Majesté pour Madame la princesse mais tout cela vient des esprits malicieux qui font leur possible pour éveiller la jalousie de Madame la reigne et la vôtre.

— Ce ne sont plus que des bruits de cour, Monsieur le duc, et le conduite du roi...

— Prenez garde, Monseigneur, car j'ai le devoir de vous représenter les grandes obligations que vous devez à Sa Majesté, qui a toujours défendu les intérêts de votre personne contre ceux qui ont tenté de les opprimer, qui vous a comblé de sa bonté et de sa faveur en relevant votre maison et cela doit vous suffire pour effacer jusqu'à la trace des petits mécontentements et des contrariétés que certaines galanteries, impérieusement exprimées, ont pu vous occasionner.

— Ignorez-vous donc que le roi veut maintenant me faire divorcer ?

— *Oui, je l'ignore, et me refuse à le croire.*

— Il faut pourtant vous rendre à l'évidence, puisque c'est Sa Majesté elle-même qui a fait quérir mon secrétaire Virey pour lui en donner avis, avec ordre de me le transmettre afin d'y répondre.

— Je ne saurais me prononcer sur une affaire aussi grave, sans connaître les raisons qui font agir Sa Majesté.

— *Je les connais, moi, monsieur, et si le roi* veut que je cesse d'être le mari de ma femme, c'est uniquement pour me supplanter auprès d'elle, comme galant.

— Monseigneur !

— N'est-ce pas que cela est mal, n'est-ce pas que cela est indigne d'un gentilhomme !

— Encore une fois, Monsieur, prenez garde, vous parlez de Sa Majesté.

— *Oui, qui ne prend pas garde, elle, que je* suis son parent, son cousin, et par cela même premier prince du sang de France, et que je vais être obligé de quitter le royaume, pour me mettre à l'abri de ce parent et de ce cousin trop cornu.

— Sortir du royaume, Monseigneur, vous éloigner de la cour, l'unique séjour des princes du sang dont le lustre et l'éclat ne feraient que se ternir partout ailleurs et qui ne sauraient subsister *hors de leur pays et leur résidence* sans la permission du roi, sous peine d'être réputés criminels.

— M. de Sully, je ne suis ni de condition ni de naissance, répondit fièrement le prince, à être soumis à ces liens.

— Monseigneur, nulle qualité ne peut en exempter personne, puisque les enfants et les frères du roi, *voire même* les princes du sang jouissent par les lois de l'Etat !

— Bon ! bon ! je sais que vous prenez volontiers parti contre moi.

— Moi, Monseigneur ?

— Sans doute, n'est-ce point par votre fait que jusqu'à ce jour je n'ai pu obtenir les quartiers de pension qui me sont dus ?

— Nullement.

— Alors, si je vous disais aujourd'hui de me les payer ?

— A mon grand regret, Monseigneur, je me verrais dans l'impossibilité de vous donner satisfaction, Sa Majesté ne m'ayant pas donné l'ordre...

— *Je quitterai cette dette... C'est bien, je* me retire, monsieur le duc, et j'emporte la certitude que vos conseils n'ont pas été étrangers à la résolution qu'a prise le roi de me pousser à bout.

— Que dites-vous ?

— Je dis que vous êtes mon ennemi et que je vous considère comme le principal auteur de la disgrâce qui m'attend. Oh ! je sais que vous avez grand crédit sur l'esprit de Sa Majesté et que vous poussez pour un profond politique. Eh bien, sachez-le, s'il arrive quelque événement inattendu qui déconcerte les plans de Sa Majesté, c'est vous seul qui l'aurez fait naître ; sachez, Monseigneur le duc.

Et laissant là le ministre, passablement ébahi par ce qu'il venait d'entendre, le prince s'en alla *fièrement, très satisfait d'avoir déchargé son cœur*, en disant à M. de Sully ce qu'il pensait de lui.

Il n'avait pas touché ses quartiers de pension il est vrai, mais il s'en consola facilement.

J'obtiendrai bien deux ou trois mille écus du bonhomme Paulet, dit-il, c'est tout ce qu'il me faut pour partir.